

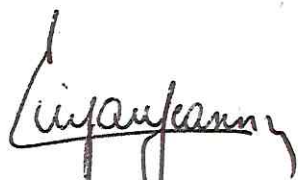
AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 9 juillet 2021 a approuvé le règlement-taxe communal en matière d'urbanisme.

Ce règlement communal est déposé à la Mairie au secrétariat communal conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 14 octobre 2021

pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jeannot Firpass
bourgmestre



Nadine Braconnier
secrétaire communale